Pour l'égalité professionnelle femme-homme mobilisons-nous !

➔ revalorisation des filières dites « féminines »

➔ mise à plat des régimes indemnitaires

➔ titularisation à temps complet obligatoire

➔ des mesures contraignantes pour les collectivités qui ne prennent pas de dispositions visant la résorption des inégalités

➔ une carrière linéaire pour toutes et tous

➔ prise en compte en totalité des congé parentaux et des temps partiels à taux plein dans le calcul de la retraite,

➔ une politique volontariste de lutte contre le harcèlement sexuel et les violences faites aux femmes

Pour L'ÉGALITÉ PROFESSIONNELLE, le 6 décembre, je vote

Solidaires Sud Collectivités territoriales

Union syndicale Solidaires

Fédération SUD Collectivités Territoriales ★ 31 rue de la Grange aux Belles - 75010 PARIS ★ tel : 01 58 39 32 09 - mèl : fedesudct@gmail.com - www.sud-ct.fr

Inégalités salariales femmes/hommes, les collectivités territoriales concernées

Contrairement aux idées reçues, les inégalités de salaire et de déroulé de carrière ne sont pas réservées au secteur privé. Elles existent aussi au sein des trois fonctions publiques et les collectivités territoriales n'en sont pas exclues. Bien au contraire, avec un taux de féminisation autour de 61%, elles sont particulièrement concernées.

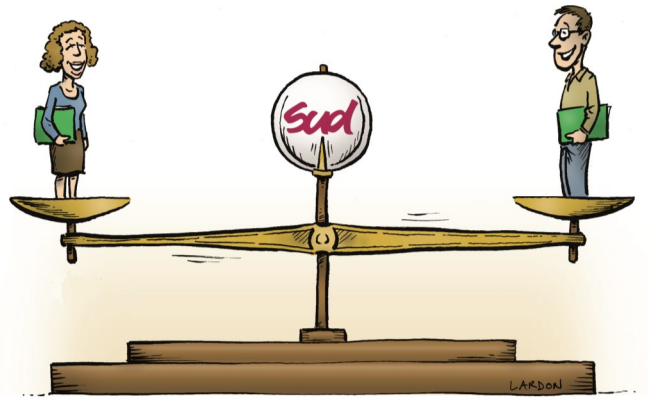

Dans nos collectivités il existe un écart salarial moyen entre les femmes et les hommes de 11 % c'est-à-dire que **les femmes perçoivent 200€ de moins tous les mois.**

Cet écart est issu notamment :

- ➥d'un accès inégal à l'avancement et à la promotion interne,
- ➥de régimes indemnitaires et de salaire moins élevés pour les filières professionnelles dites féminines,
- ➥du congé parental,
- ➥du temps partiel pris pour la garde d'enfant ou l'aide aux parents dépendants
- ➥du fait que 70% des précaires sont des femmes.

Et en plus …. des inégalités qui se retrouvent dans le montant des pensions de retraite !

Métiers féminins : un travail naturel ?

Certaines filières sont féminisées à plus de 95% ; ce sont essentiellement les filières sociales et médico-sociales et les métiers du nettoyage. Les métiers comme puéricultrice, ATSEM ou agente d'entretien font soi-disant appel à des qualités dites « naturelles » chez les femmes. Or on ne naît pas avec un balai ou un paquet de couches dans les mains tout comme on ne naît pas avec un tournevis ou un volant dans les mains !

Hier comme aujourd'hui, les femmes sont assignées aux tâches domestiques, cela entraîne une déqualification de ces métiers.

Ces filières sont moins reconnues et moins valorisées financièrement alors qu'elles contribuent à une mission de service public indispensable.

Sud revendique la mise en place d'une politique volontariste de suppression des inégalités par :

★l'égalité de traitement pour toutes et tous par la revalorisation des filières dites « féminines, la mise à plat des régimes indemnitaires et un plan national de rattrapage salarial

★Titularisation à temps complet obligatoire

★la transmission au comité technique d'un rapport de situation comparée (RSC) annuel portant des préconisations concrètes pour réduire les inégalités,

★des mesures contraignantes pour les collectivités qui ne prennent pas de dispositions visant la résorption des inégalités,

★une carrière linéaire pour toutes et tous : nomination de 100% des promouvables à l'avancement de grade et à la promotion interne (fin des ratios et des quotas)

★la prise en compte en totalité des congés parentaux et des temps partiels à taux plein dans le calcul de la retraite,

★le congé paternité obligatoire égal au congé maternité

★le développement d'un service public de la petite enfance et de l'aide à la dépendance

★une politique volontariste de lutte contre le harcèlement sexuel et les violences faites aux femmes